

Prolongation d'un an pour la Pac actuelle

© 30/04/2020 | 👤 DJ • 📰 Terre-net Média

La Commission agriculture du Parlement européen a adopté le 28 avril un règlement transitoire autorisant la prolongation pour un an la Pac selon ses règles actuelles, alors que cette dernière devait normalement prendre fin en décembre 2020.

La Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen (Comagri) a adopté le 28 avril un règlement permettant d'assurer la continuité de la Pac pendant encore un an au moins, alors que la réforme de la Pac **ne pourra sans doute pas prendre forme avant 2023**, et que les négociations sur le budget, déjà difficiles, risquent d'être remises à plat, impactées par la crise sanitaire.

Lire > [Emmanuel Macron bataille sur la Pac avant le salon de l'agriculture](#)

Ce règlement assure ainsi la poursuite des programmes et des paiements aux agriculteurs pour 2021 selon les règles de la Pac actuelle. Cependant, si le cadre financier pluriannuel de l'UE pour 2021/2027 et plans stratégiques nationaux ne sont pas validés au 20 octobre 2020, les règles transitoires seront applicables une année de plus. Le Parlement européen doit encore approuver ce règlement mi-mai.

W

Vote important aujourd'hui en comAGRI: un règlement pour assurer la poursuite des programmes et des paiements aux agriculteurs en attendant la réforme et le nouveau budget #PAC 1/2 pic.twitter.com/vT6A3KhOYq

— *Jérémy DECERLE (@JDecerle) April 28, 2020*

Lire aussi > [Le Covid, un crash-test pour l'agriculture européenne ?](#)